

CHAPITRE IV : DES REVENUS ET DES SERVICES, UNE DOUBLE NÉCESSITÉ

Les témoignages devant le Comité ont fait ressortir que les familles démunies ne possèdent pas de ressources suffisantes pour élever et nourrir leurs enfants. C'est pourquoi il importe de leur assurer en premier lieu des revenus. Mais il est clair également que le revenu, seul, ne suffit pas. Le docteur Dan Offord, responsable de l'étude sur la santé des enfants en Ontario, a mentionné au Comité :

Il est clair que des réformes économiques sont nécessaires. Il est clair aussi que les enfants pauvres ont besoin de plus que cela, qu'ils vont rester des laissés-pour-compte, peu importe ce que nous faisons pour augmenter le niveau de revenu... il faut à la fois des réformes économiques et des programmes non économiques pouvant remédier aux manques dont souffrent ces enfants.⁽³⁴⁾

Il convient donc, en sus de programmes économiques destinés à améliorer les ressources des ménages avec enfants, de mettre en œuvre des programmes de services. Les objectifs de ces derniers doivent comporter des logements abordables et décentes, des services intégrés et appropriés, disponibles de manière continue au long de l'enfance, soit: programmes de soins prénatals, de garde d'enfants, d'alimentation, d'éducation, de loisirs et de besoins spéciaux.

Les programmes, d'ordre économique ou non, doivent être adaptés. C'est dire qu'ils ne doivent pas stigmatiser les enfants et leurs familles et leur créer de nouveaux problèmes. Ce n'est pas toujours le cas des programmes actuels. Ceux qui critiquent le Régime d'assistance du Canada, par exemple, soulignent l'espèce d'infamie attachée au fait de vivre de l'aide sociale⁽³⁵⁾. Les témoignages des participants à l'étude sur la santé des enfants ontariens indiquent que l'opprobre de l'assistance sociale entraîne une plus grande fréquence de problèmes sociaux à l'âge juvénile et adulte chez les enfants des familles assistées. Des effets analogues, comme la propension à la délinquance juvénile, sont observés chez les enfants de familles vivant dans des logements subventionnés par les chercheurs cités dans notre *Rapport provisoire*. Des témoins ont soutenu que des programmes de prestations familiales s'adressant à toutes les familles avec enfants permettraient d'éviter cette éventualité.

L'éradication de la pauvreté infantile et familiale exige des stratégies à court et à long terme. L'action à long terme nécessitera des modifications structurelles de la société canadienne, qui auront pour effets de minimiser et prévenir le dénuement. Ces changements supposent qu'on redistribue les responsabilités et les avantages entre les nantis et ceux qui le sont moins, qu'on définisse une stratégie de la main-d'œuvre et qu'on prenne en considération les obligations entre générations des adultes sans enfants à l'égard de ceux qui en ont.

A court terme, des mesures seront nécessaires pour soutenir la capacité des familles à satisfaire leurs besoins jusqu'à ce que les effets de l'action à long terme se fassent sentir. C'est pourquoi les stratégies à court et à long terme doivent s'enclencher simultanément et sans délai. L'élimination de la pauvreté chez les enfants se fera nécessairement par étapes, à mesure que les programmes touchant les revenus et les services deviendront plus préventifs que curatifs.

Pour s'attaquer au problème de la pauvreté des enfants, il faut accepter au départ que la solution passe par des dépenses sociales. Les programmes touchant le revenu sont de compétence fédérale,

⁽³⁴⁾ Délibérations, 20 mars 1990, fascicule 18, page 22-23.

⁽³⁵⁾ Délibérations, 3 avril 1990, fascicule 20, p. 35-36.